

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 juillet 2019

Présents : Nicolas FEDOU – Marc ASTRIC – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Claudie TOMASEK – Georges AT – Laëtitia AUGUSTIN – Jacqueline CALASTRENG — Vincent MAHOUT – Rose-Marie MELENDON – Anne-Marie ROBERT

Absents excusés (avec procuration) : Régis ARTIS (procuration à Nicolas FEDOU), Valérie GRATIAS (procuration à Magali FLAGEL), Joël OULIE (procuration à Gilles VIEULLES), Thomas PORTIER (procuration à Vincent MAHOUT).

Absents excusés (sans procuration) :

Absents non excusés :

✎ **Secrétaire de séance** : Claudie TOMASEK

*** **

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1/ DELIBERATION N°1 URBANISME : Approbation de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les raisons qui ont conduit la commune à engager la modification simplifiée du PLU à savoir : « Une nouvelle rédaction du règlement concernant l'article 1.3 de la zone 1 AU ».

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 mai 2019 qui précise les modalités de mise à disposition du public, cette mise à disposition s'est déroulée du 27 mai au 28 juin 2019 à la Mairie et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

L'ensemble des Personnes publiques Associées a donné un avis favorable sans réserve au projet de modification simplifiée N°3 du PLU.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il lui a été présenté.
- D'approuver la modification simplifiée du PLU

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2/ JURY D'ASSISES : Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2020

La personne tirée au sort doit être au moins âgée de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année prochaine.

Ont été tirés au sort :

- Jacques ARTIS
- Olivier NOGUER
- Sabine LAURENS

Fin de la séance à 19h15.